

Demande d'un crédit de CHF 200'000.00 TTC pour l'installation d'un arrosage automatique sur les terrains du Parc des Sports

N° DE PRÉAVIS : 36/10.23



DIRECTION : Infrastructures et gestion urbaine

PRÉAVIS PRÉSENTÉ AU CONSEIL COMMUNAL EN SÉANCE DU : mercredi 4 octobre 2023

PREMIÈRE SÉANCE DE COMMISSION : mardi 10 octobre 2023 à 18 h 30 / Salle Léman, Riend-Bosson 14

DEMANDE DE DÉTERMINATION DE LA COMMISSION DES FINANCES : non

TABLE DES MATIÈRES

1	OBJET DU PRÉAVIS	3
2	PRÉAMBULE	3
3	ASPECTS TECHNIQUES	4
4	PLANNING GÉNÉRAL	5
5	ASPECTS FINANCIERS	5
5.1	Coûts et recettes du projet	5
5.2	Incidences sur le budget de fonctionnement	6
5.3	Incidences sur le budget d'investissement	6
5.4	Tableau financier	6
6	ASPECTS DU DÉVELOPPEMENT DURABLE	7
6.1	Dimension environnementale.....	7
6.2	Dimension économique	7
6.3	Dimension sociale	7
7	CONCLUSION.....	7

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

1 OBJET DU PRÉAVIS

Le présent préavis porte sur une demande d'un crédit de CHF 200'000.00 TTC pour l'installation d'un système d'arrosage automatique sur les différents terrains du Parc des Sports.

Ce projet s'inscrit dans le cadre d'une optimisation des ressources allouées à l'entretien des espaces verts de la Ville de Morges, notamment en réaffectant les ressources pour d'autres tâches, tel que l'entretien des arbres. En outre, ce dispositif permettra de rationaliser l'utilisation de l'eau tout en garantissant la croissance et l'état de végétalisation des terrains de sports.

Ces nouveaux équipements techniques constituent une étape intermédiaire dans l'attente de leur intégration dans le réaménagement ultérieur du Parc des Sports.

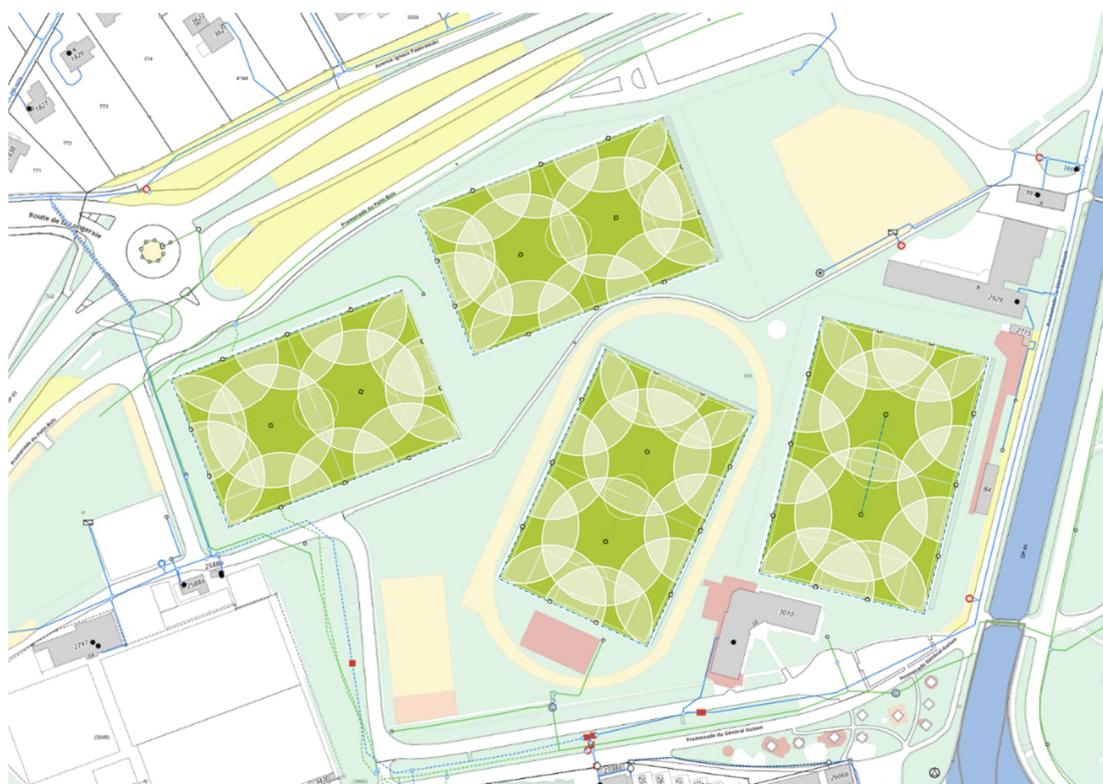
2 PRÉAMBULE

Dans le cadre de son programme de législature 2021-2026, la Municipalité s'engage à promouvoir la pratique du sport et de l'activité physique pour le bien-être de la population. Pour garantir un entretien de qualité, régulier et efficace du Parc des Sports, il est essentiel de moderniser le système d'arrosage des surfaces engazonnées. Actuellement, ces zones sont arrosées à l'aide de canons à eau qui nécessitent une mise en place manuelle et laborieuse. De plus, ces dispositifs demandent une maintenance fréquente en raison de leur sollicitation intensive, principalement du fait qu'ils ne peuvent pas être programmés.

Depuis 1992, la Ville de Morges dispose d'un réseau d'eau d'arrosage qui est directement pompée depuis le lac et qui permet l'irrigation de l'ensemble des espaces végétalisés qui agrémentent le littoral de la Commune. Ces dernières années, une forte augmentation des demandes de la population morgienne nécessite de pouvoir garantir la disponibilité des zones sportives sur de plus grandes plages horaires. À noter que les surfaces des infrastructures sportives du Parc des Sports n'ont pas évolué depuis plusieurs années et que les étés sont de plus en plus secs et chauds. Ainsi, leur utilisation quotidienne et intensive nécessite une meilleure gestion et efficacité de l'arrosage. C'est pourquoi l'installation d'un nouveau système automatique permettra un arrosage sans l'intervention récurrente de nos collaborateurs-trices chaque fois que les terrains sont libérés par les sportif-ves. De plus, il sera possible de le programmer afin de procéder à des arrosages matinaux ou en soirée, dans le but d'éviter les fortes chaleurs et de réduire l'évaporation de l'eau.

3 ASPECTS TECHNIQUES

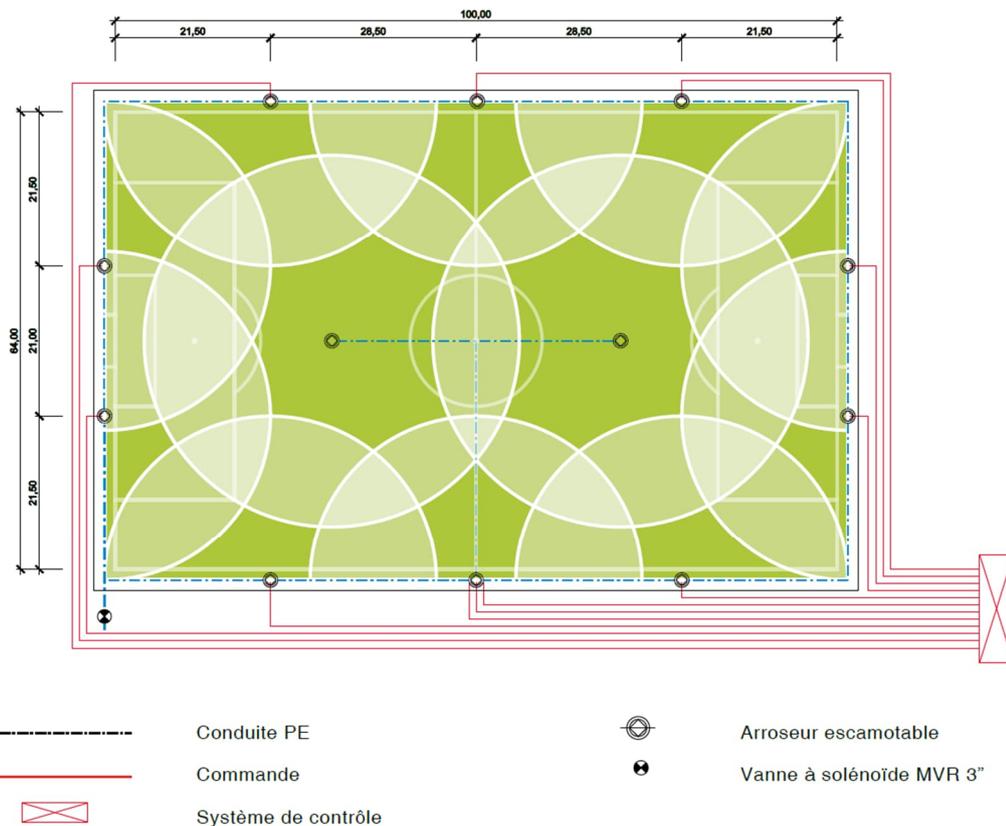
Le Parc des Sports est traversé par un réseau d'eau directement alimenté par la station de pompage située sur le site de la piscine qui dessert également les réseaux d'aquathermie MorgesLac et EnerLac. Les axes principaux de distribution déjà existants acheminent de l'eau d'arrosage vers les quatre terrains. Le projet ainsi proposé consiste à installer le réseau secondaire d'alimentation des buses d'arrosage sur différents secteurs (voir image ci-dessous), permettant ainsi une diffusion de l'eau de manière localisée et programmée selon les besoins précis. À cela s'ajoutera l'installation de regards équipés de vannes de commandes, ainsi que la pose des alimentations électriques.



Plan des secteurs d'arrosage

Dès lors, 12 arroseurs seront installés par zones de jeux afin de couvrir l'ensemble des quatre terrains. Chaque secteur sera ainsi commandé par un programmeur afin de planifier les arrosages. Ce dispositif sera relié à notre programme global d'arrosage déjà en service sur d'autres zones.

Le préavis prévoit également l'installation d'une station météo qui permettra d'interrompre les programmes prévus en cas de pluie ou d'orage. Ainsi, la planification et la mise en route des arrosages sera être assurée de manière optimale, tant pour l'entretien courant des zones de jeux, mais également lors de réfections partielles ou d'entretiens plus conséquents comme des scarifications et sursemis de celles-ci.



4 PLANNING GÉNÉRAL

Afin de limiter les perturbations, les travaux d'installation du système d'arrosage s'effectueront sur la période d'arrêt hivernal des divers championnats sportifs et durant le repos de végétation des gazons. Ainsi, idéalement ces travaux s'effectueront entre décembre et début mars.

5 ASPECTS FINANCIERS

5.1 Coûts et recettes du projet

L'installation de ces arrosages nécessite les compétences d'entreprises spécialisées dans la fourniture et la pose de systèmes automatiques. Ainsi, plusieurs entreprises garantissant ce critère ont été contactées au préalable en vue de répondre à un appel d'offre ultérieur. Suite à cette consultation, les travaux ont été évalués sans offres rentrées, mais sur la base d'estimations précises :

Fouille et génie civil	CHF 95'000.00
Installation d'arrosage	CHF 85'000.00
Remise en état des surfaces engazonnée	<u>CHF 20'000.00</u>
Montant total TTC :	CHF 200'000.00

Un montant de CHF 200'000.00 est prévu à cet effet dans le plan communal des investissements.

5.2 Incidences sur le budget de fonctionnement

Hormis l'amortissement des investissements, la mise en place de ces mesures techniques engendreront un impact limité sur le budget de fonctionnement. Les économies de main d'œuvre réalisées seront affectées à l'entretien et le développement des aménagements végétaux en ville. En effet, ces activités nécessitent de plus en plus de besoins en ressources humaines.

5.3 Incidences sur le budget d'investissement

La dépense sera financée par la trésorerie générale et sera imputée par le compte d'investissement N° 3475.44000.5090.00 – CHF 200'000.00. Ce préavis correspond au N° 101.00.06 dans le plan des investissements pour un montant de CHF 200'000.00 TTC.

5.4 Tableau financier

BUDGET D'INVESTISSEMENTS

Montant en CHF (TTC)	Total	2023	2024	2025	2026	2027
						et suivantes
Dépenses	200 000.00	-	200 000.00			
Subventions, participations ou autres	-					
Utilisation fonds	-					
Total investissements	200 000.00	-	200 000.00	-	-	-

BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Durée d'amortissement	10
Année début de l'amortissement	2024
Année bouclage du préavis	2024
Taux d'intérêt au 31 décembre 2022	0.50 %

	2023	2024	2025	2026	2027 et suivantes
Charge d'intérêts	-	550.00	550.00	550.00	550.00
Charge d'amortissement	-	20 000.00	20 000.00	20 000.00	20 000.00
Autres charges	<i>Chapitre</i>				
Recettes	<i>Chapitre</i>				
Total fonctionnement	-	20 550.00	20 550.00	20 550.00	20 550.00

6 ASPECTS DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

6.1 Dimension environnementale

L'adoption d'un système d'installation automatique préserve les ressources en eau en les utilisant de manière ciblée et économe. En effet, la programmation précise de l'arrosage permet d'éviter le gaspillage, tandis que l'usage de buses d'arrosage assure une dispersion optimale et la programmation réduit notamment les pertes par évaporation.

6.2 Dimension économique

Le système d'arrosage automatique tel que proposé permettra de réaliser des économies significatives sur les heures de travail engagées qui pourront être utilisées pour d'autres tâches qui sont en augmentation, comme par exemple l'entretien des plantations et autres aménagements en ville. De plus, grâce à la programmation des arrosages aux heures les plus propices, des économies d'eau seront réalisées.

6.3 Dimension sociale

L'installation d'un système d'arrosage automatique contribue à améliorer la qualité des terrains de sports et donc à favoriser la pratique du sport qui est un facteur de bien-être et un lien social nécessaire. En outre, le système de programmation évitera aux collaborateur·rices de la Ville d'être engagés en dehors des horaires réguliers de travail.

7 CONCLUSION

Vu ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MORGES

- vu le préavis de la Municipalité,
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 200'000.00 pour l'installation d'un arrosage automatique au Parc des Sports ;
2. de dire que le montant de CHF 200'000.00 TTC sera amorti en règle générale, en 10 ans, à raison de CHF 20'000.00 TTC par année à porter en compte dès le début d'utilisation de l'immobilisation.

Adopté par la Municipalité dans sa séance du 25 septembre 2023.

au nom de la Municipalité
la syndique le secrétaire

Mélanie Wyss Giancarlo Stella